

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2024



N° 77/2024

Le 29 novembre deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 22 novembre 2024.

**PRESENTS** : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoïn, M. Pascal Bourgeteau, Mme Catherine bonnet, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron, Adjoint ; Mme Colette Dollez, M. Bertrand Hamot, M. Thierry Manfredi , Mme Guylaine Fernandes, Mme Annie Trézel, M. Bruno Vasseur, Mme Catherine Delormel , M. Thierry Wims, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Sandrine Mahutte, M. Vincent Berthelot, Mme Eléna-Camélia Ferté, M. Cédric Desmedt, M. Cyril ROUSSEAU formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Mme Laurette Brunet par Mme Guylaine Fernandes, M. Dominique RAUZIER par Mme Yveline DESMEDT.

**ABSENTES EXCUSEES** : Mme Béatrice DELAMARRE, Mme Sarah FLAGOTHIER, Mme Marie-Charlotte VIGNE.

**Secrétaire de séance** : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Votes Pour : 26  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises en application des délégations du conseil municipal (délibération N° 47/2023 du 07/07/2023) :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et les accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Décision n° 2024-06 relative à la nomination pour la réhabilitation des équipements sportifs : <ul style="list-style-type: none"><li>- du coordonnateur SPS : Société DIM Expert pour un montant de 8 145 € HT</li><li>- d'un contrôleur technique : Société Alpes contrôles pour un montant de 4 095 € HT</li></ul>
25. De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions	Attribution du marché taille - élagage à la Société Belbeoch 78 pour un montant de 45 050 € HT sur 2 ans  Décision n° 2024-07 relative à la demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur pour le projet de réhabilitation du terrain de football. Subvention sollicitée : 180 484 € HT

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Colette DOLLEZ  
Secrétaire de séance

Bernard DUBOUIL  
Maire de St Just en Chaussée